

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

PRESENTS : MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Daniel MATRAT, Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Hervé COZENOT et Franck TAIN.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Isabelle TAIN.

Flore HERVÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 19/11/2020.

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BESBRE**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5211-20, L. 5212-1 et suivants, et notamment son article L. 5212-16, et L. 5711-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs créant le syndicat et modifiant les statuts de celui-ci,

Vu les statuts en vigueur du syndicat mixte de la Vallée de la Besbre (SVB),

Vu la délibération du comité syndical du SVB du 28 septembre 2020 approuvant les statuts modifiés du SVB,

Vu le projet de modification des statuts annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ▶ **APPROUVE**, conformément aux articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, la modification des statuts et des compétences du SVB, si possible avec une effectivité juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts joint à la présente délibération.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à transmettre la présente délibération au SVB.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGULARISATION BUDGET 2020**

Monsieur le trésorier de Lapalisse demande une rectification du budget 2020 comme présenté ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-1,01		
1321 (13) : Etats et établissements nationau	1,01		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	1 269,12	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	1 269,12
	<b>1 269,12</b>		<b>1 269,12</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 269,12</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 269,12</b>

### NOUVEAUX LOCATAIRES LOGEMENTS T3 ET T2

Madame le Maire fait part à l'assemblée, de l'arrivée de nouveaux locataires : dans le logement communal T2 situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble commun, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ainsi que dans le logement communal T3 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble commun depuis le 5 novembre 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** les locations des appartements communaux : T2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment contigu à la mairie, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et T3 situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment contigu à la mairie, depuis le 5 novembre 2020, aux mêmes conditions que pour les précédents locataires.

### TRAVAUX EN REGIE 2020

Madame le Maire explique à l'assemblée que certains travaux importants réalisés par l'employé communal et acquittés en section de fonctionnement pourraient être intégrés en section d'investissement en tant que travaux en régie, et de ce fait être éligibles au FCTVA alors qu'ils ne le seraient pas autrement.

**Le Conseil Municipal** délibère et à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'affecter les travaux cités en annexe, en section d'investissement en tant que travaux en régie.

### REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES ANNUELS DES ADJOINTS TECHNIQUES.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité attribue, depuis l'année 2005, une indemnité pour les frais de déplacements effectués avec son véhicule personnel, à l'agent Monsieur Bernard MAINAUD Adjoint Technique Territorial, Madame le Maire propose de renouveler cette attribution chaque année et ainsi que celle attribuée, depuis 2012, à l'autre Adjoint Technique Territorial, Mme Emmanuelle GUILLON.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents,

Selon l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat :

- **DECIDE de renouveler le remboursement des frais kilométriques** pour les agents suivants :
  - ☞ Monsieur Bernard MAINAUD Adjoint Technique Territorial,
  - ☞ Madame Emmanuelle GUILLON Adjoint Technique Territorial.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION 'CANTINE SCOLAIRE'.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association 'cantine scolaire' rencontre des difficultés financières en cette année 2020 avec l'épidémie de la COVID-19 empêchant de réaliser toutes manifestations comme habituellement : loto, concours de belote, repas dansant... de ce fait elle propose d'accorder une subvention exceptionnelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des membres présents,

- **ACCEPTE d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association 'cantine scolaire'.**

### ÉTUDES DE FAISABILITE ET DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE LUNEAU - PROJET INITIE ET SUIVI PAR LA SOCIETE GREEN ENERGY 3000 GMBH

Suite à la présentation du projet ainsi que de l'entreprise porteuse de ce dernier (la société GREEN ENERGY 3000 GMBH) le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce projet.

La commune de Luneau autorise la société GREEN ENERGY 3000 GMBH - dont l'établissement en France est au 333 cours du 3<sup>ème</sup> Millénaire, 69 800 Saint-Priest, et le siège social est à Torgauer Straße 231, 04347 Leipzig, en Allemagne et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Leipzig, sous le numéro Leipzig HRB 20869 ; représentée par Monsieur Allonayi Ange-José DA GBADJI, agissant en qualité de Directeur Général de GREEN ENERGY 3000 FRANCE - à mener à bien toutes les études nécessaires permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur son territoire.

La commune demande à la société GREEN ENERGY 3000 de :

- Garantir le développement d'un projet de qualité prenant en compte les réglementations en vigueur, les avis et les attentes des autorités et services compétents,
- Justifier au mieux l'intégration du projet à son environnement,
- Prendre en compte les besoins des communes, des propriétaires fonciers et des partenaires locaux au projet, en menant le projet à bout.

La commune s'engage également à soutenir la société durant les différentes phases du projet et ne ménagera aucun effort dans son soutien au développeur de projet.

L'autorisation et l'engagement de la commune sont valables durant toute la durée du développement et de l'exploitation du projet.

**Vote à bulletin secret et monsieur Hervé COZENOT n'a pas pris part au vote étant le porteur du projet.**

**Voix pour : 7**

**Voix contre : 2**

## ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE AVEC LA COMMUNE D'AVRILLY

Madame le Maire avise l'assemblée qu'il serait nécessaire d'acheter une plaque vibrante pour l'employé communal afin de l'aider dans ses tâches lorsqu'il effectue les travaux de réfection de voirie sur les voies et chemins communaux, informe que la commune d'Avrilly est également intéressée pour l'achat de ce matériel et propose de l'acquérir en commun avec la commune d'Avrilly à part égale 50% pour chaque commune ; présentation des devis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise 'Dury motoculture' d'Avrilly (03) sur lequel, figure le prix d'achat global d'une plaque vibrante IMER MVC-F60h-VAS avec son chariot ➤ sur lequel est indiqué la part d'achat revenant à chaque commune.

- **SOLLICITE**, le Président du conseil Départemental de l'Allier concernant l'attribution du dispositif de solidarité départementale (DSD).

## Question(s) diverse(s)

⇒ Madame le Maire présente et/ou informe et/ou rend compte à l'assemblée :

- Incendie de la voiture d'une des locataires sur le parking de la mairie ➤ constatations : haie de plantations brûlée sur une partie et des bordures délimitant la place PMR ont été endommagées également ; la locataire a effectué les déclarations suite au sinistre à son assurance.

- un locataire est en retard de paiement dans ses loyers, de ce fait madame le maire a pris contact avec le trésorier de Lapalisse pour une mise en place de demande de saisie employeur pour recouvrement.

- logement des écoles : la sarl Les3P est venue changer le sol de la salle en parquet flottant posé en 2019 qui avait bougé et donc remplacé par un revêtement collé prise en charge des travaux par l'entreprise.

- cimetière (nouvelle partie en haut) :

\* suite au drainage du terrain effectué en 2003 par la Cuma de drainage d'Yzeure, aucun plan n'est disponible en mairie et l'entreprise n'en a pas à nous fournir, il faudra être vigilant concernant les travaux qui devront être réalisés sur cette parcelle de terrain ;

\* 10 plaquettes 'concession réservée' avec pieds ont été achetées ;

\* jardin du souvenir : pelouse très abîmée et propose de réaliser un espace dédié aux concessions de terrain pour cave-urne, madame le Maire se charge de contacter une entreprise de pompes funèbres afin d'étudier cela ;

- propose d'acheter 2 vitrines d'affichage format 4xA4 : une pour le cimetière et l'autre à l'église, accepté par l'assemblée ;

- la livraison de l'armoire pour l'école achetée à Bureau Vallée s'effectuera dans les prochains jours ;

- acheter un panneau 'interdit de stationner' à poser devant les portes du local technique ;

- parking cimetière :

\* aménagement du talus limitrophe au champs : en réflexion ;

\* création d'un emplacement PMR réalisé par l'entreprise BOUHET ;

- aqueduc des Lafonts : nettoyage/débroussaillage effectué par le chantier d'insertion basé à Vaumas et rémunéré par la communauté de communes 'Entr'Allier Besbre et Loire', la commune a juste acheté 5L d'essence ;

- dysfonctionnement du système électrique des cloques à l'église : réparations effectuées ;

- poteaux et fils de téléphone : madame le maire a recensé tous les fils décrochés et les poteaux endommagés sur la commune, ceux ont été déclarer sur le site de la société 'orange' ;

- un container à vêtements et chaussures sera prochainement installé sur la commune, au niveau du point tri sélectif situé au bourg, par l'organisme 'Emploi développement durable' ;

- projets 2021 :

\* étude pour mise en place de la numérotation des voies communales/maisons,

\* remplacement des radiateurs des logements : école et T2 + la mairie,

\* réfection de voirie

\* achat d'un tracteur

- une prime de fin d'année a été attribuée aux trois agents communaux.

☞ Daniel MATRAT rend compte de sa participation à différentes réunions : canal et communauté de communes.

☞ Daniel MATRAT et Mathilde FOURNIER rendent compte de leurs différentes réunions avec la commission pour l'élaboration d'un journal communal.

*Madame le Maire lève la séance à 0H00.*